

SAINT-MALO AGGLOMERATION



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

48 600 habitants

Population totale en vigueur en 2024 (données Insee : Populations légales millésimées 2021- Décret N° 2023-1256 du 26 décembre 2023) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie : la Régie Malouine de l'eau (RME).

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des compteurs, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'import	SMP EPSM SME DE BEAUFORT	Achat et vente d'eau en gros	1 ^{er} janvier 2024	2	Signature 23 décembre 2023
d'Import/Export	SME DE BEAUFORT	Achat et vente d'eau en gros	1 ^{er} janvier 2024	2	Signature 23 décembre 2023

■ RESSOURCES EN EAU

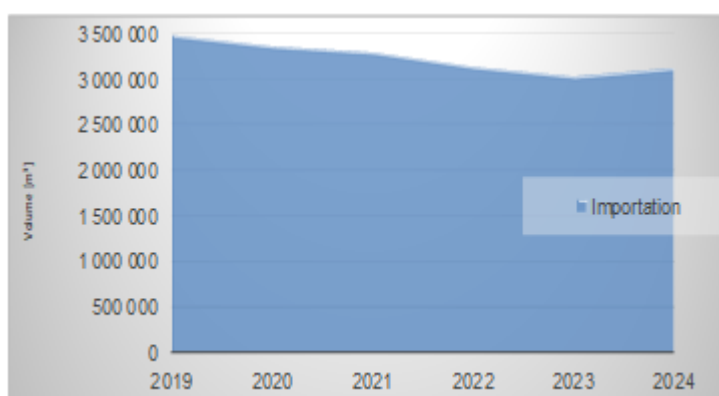
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2023 [m³]	Acheté en 2024 [m³]
SMP EPSM	3 023 104	3 127 269

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation	Part 2024
Ressources propres				
Importations	3 023 104	3 127 269	+3,45 %	100%
Total général	3 023 104	3 127 269	+3,45 %	100%

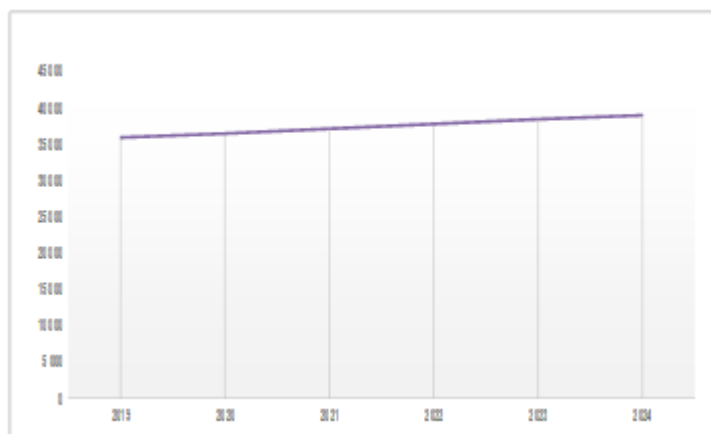
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnés	38 433	38 888	+1,18 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit			
Volume importé	3 023 104	3 127 269	+3,45 %
Volume exporté	- 13 707	- 11 467	-16,34 %
Volume mis en distribution	3 009 397	3 115 802	+3,54 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 882 104	1 867 153	-0,79 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	961 406	986 934	+2,66 %
Volume total vendu aux abonnés	2 843 510	2 854 087	+0,37 %

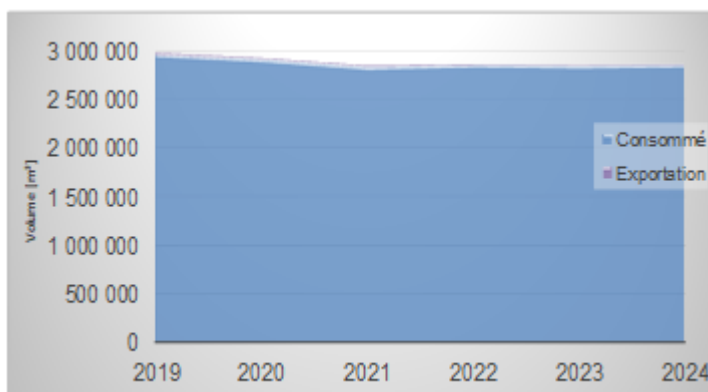
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **73 m³** par an. Elle était de 74 m³ en 2023.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]	Variation
SME DE BEAUFORT	13 707	11 467	-16,34 %

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	321,9	321,9	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
22/11/2023	Tarifs Eau Potable 2024
26/11/2024	Tarifs Eau Potable 2025

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2025 :
Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 40,00 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés 2 fois par an.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur un relevé.

● Redevances de l'agence de l'eau

Les redevances de l'agence de l'eau sont modifiées au 1^{er} janvier 2025. Leur montant, en € par m³, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance « pollution domestique »	0,3000	-
Redevance « prélèvement sur la ressource en eau »	0,0460	0,0400
Redevance « consommation d'eau potable »	-	0,3300
Redevance « performance des services eau potable »	-	0,0200

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	86,00	88,00	+2,33 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]** (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 120 m³)	0,990	1,187	+19,90 %
	N° 2 (121 à 200 m³)	1,115	1,316	+18,03 %
	N° 3 (201 à 1 000 m³)	1,560	1,773	+13,65 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	1,605	1,819	+13,33 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18	-	-100,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,046	0,040	-13,04 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	-	-100,00 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]	-	0,330	
	Redevance pour performance des service d'eau potable [€/m³]	-	0,020	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,171€/m³ pour la contribution solidarité du SMG Eau35

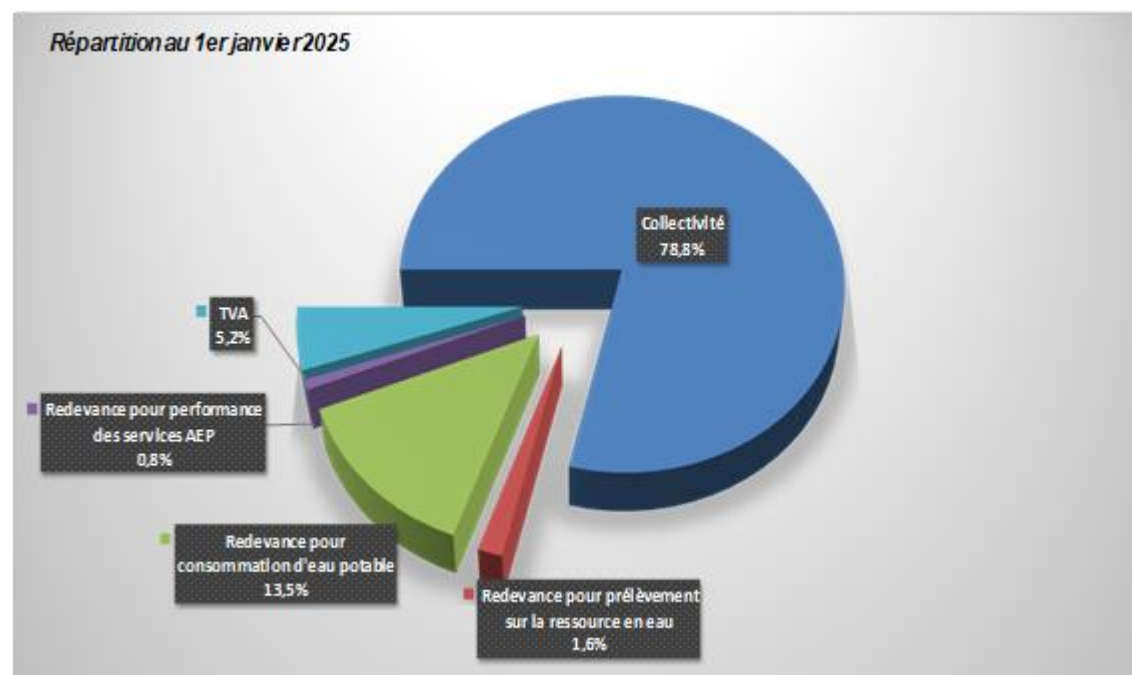
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	204,80	230,44	+12,52 %
Fonds de concours SMG	21,60	-	-100,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,52	4,80	-13,04 %
Redevance de pollution domestique	36,00	-	-100,00 %
Redevance pour consommation d'eau potable	-	39,60	
Redevance pour performance des service d'eau potable	-	2,40	
TVA	14,74	15,25	+3,46 %
Total [€ TTC]	282,66	292,49	+3,48 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+12,52 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³



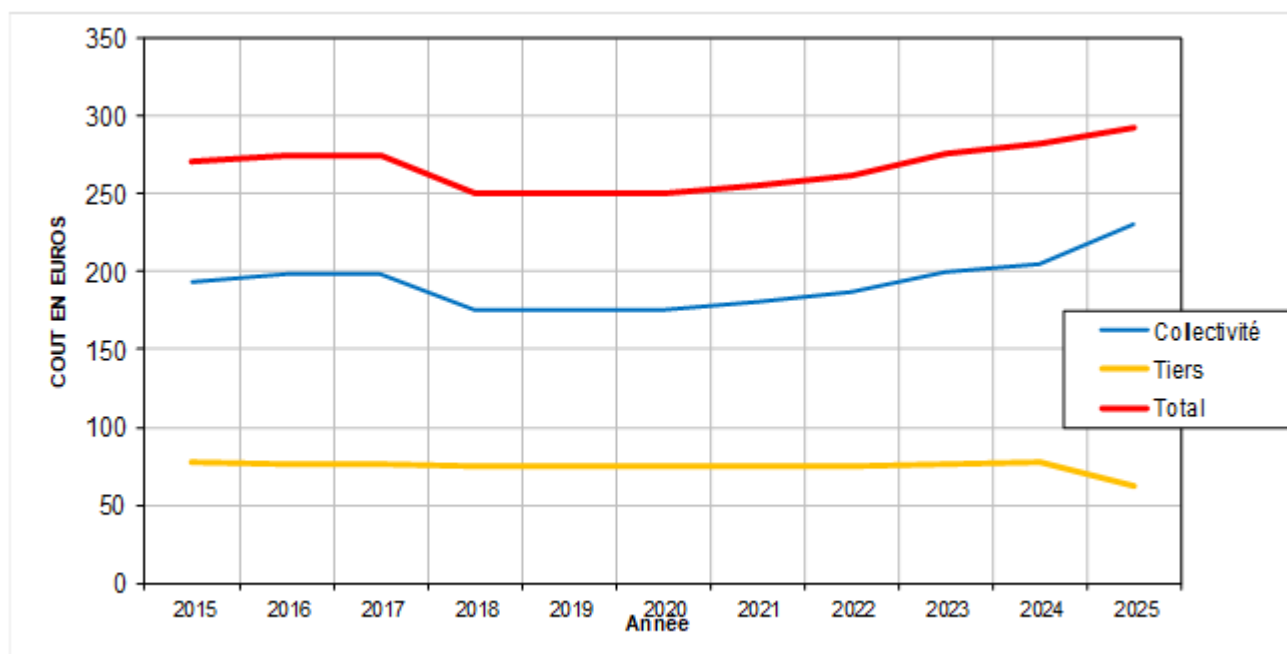
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]*	Tiers [€]**	Total [€]
2015		194,00	77,26	271,26
2016		198,00	76,22	274,22
2017		198,00	76,22	274,22
2018		175,60	74,98	250,58
2019		175,60	74,98	250,58
2020		175,60	74,98	250,58
2021		180,40	75,25	255,65
2022		186,40	75,58	261,98
2023		199,20	76,28	275,48
2024		204,80	77,86	282,66
2025		230,44	62,05	292,49

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Collectivité.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a **augmenté de 7,83 %** depuis le début 2015 dont :

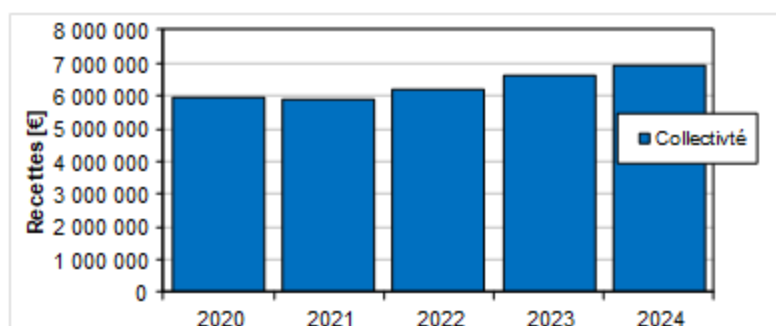
Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025		+18,78%	-19,69%	+7,83%

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	6 633 220,00 €	6 932 364,00 €	+4,51 %
dont abonnements	3 405 738,97 €	3 550 611,47 €	+4,25 %
Total recettes de vente d'eau	6 633 220,00 €	6 932 364,00 €	+4,51 %

Autres recettes			
Frais d'accès aux services	162 760,00 €	145 880,00 €	
Recettes liées aux travaux	351 647,08 €	281 145,81 €	
Total des recettes	7 147 627,08 €	7 359 389,81 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	85	100%	-
Conformité physico-chimique	85	100%	-

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Malo	13,1 [1,0 – 28,8]	Traces	1,6 [1,0 – 2,4]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les valeurs varient entre 12 et 72µg/l sur le territoire de Saint Malo.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
----	---------------

20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SMP EPSM

→	80%	L'import est un mélange d'eau qui vient des usines de Beaufort et Bois-Joli appartenant toutes les 2 à Eau du Pays de Saint-Malo, et de l'usine de la Ville-Hatte, appartenant au SM Arguenon-Penthièvre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

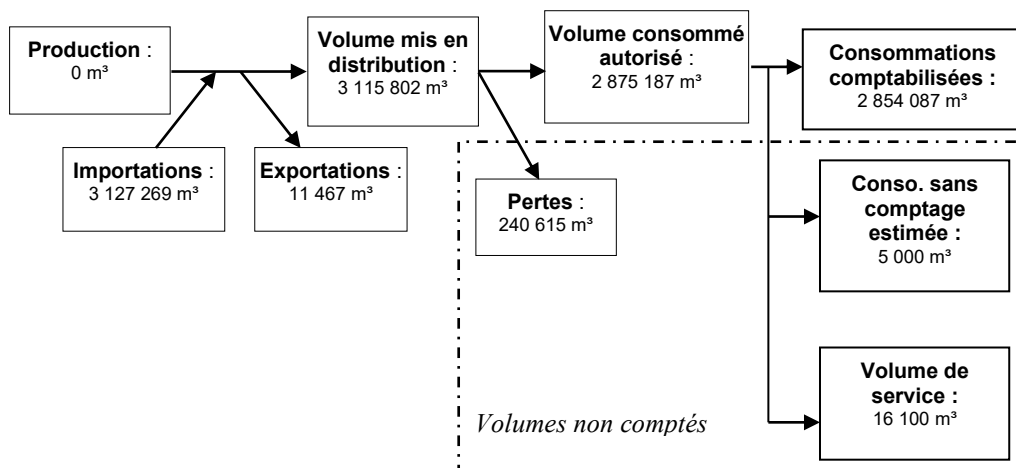
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 000 m³.
Les volumes de service (vidange, purge, lavage de réservoir) sont évalués à 16 100 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	88,2 %	87,9 %	92,0 %	95,0 %	92,3 %

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	3,72	3,77	2,30	1,41	2,23

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,36	3,38	2,12	1,28	2,05

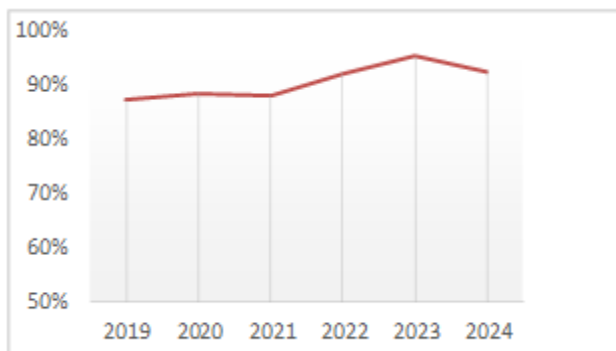
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

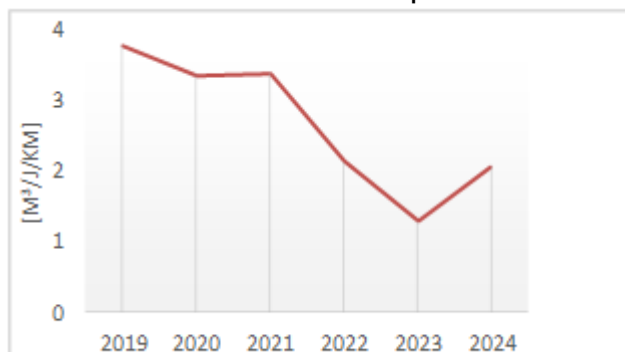
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	25,1	24,5	24,4	24,4	24,6
Seuil de rendement [%]	70,0 %	69,9 %	69,9 %	69,9 %	69,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5,639	7,542	7,148	5,477	9,726
% de renouvellement du réseau	1,74%	2,33%	2,20%	1,70%	3,02%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 2,21 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 35,532 km

■ CONTINUE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service	1,1	1,5	1,6	1,4	1,2

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés	0,75 %	0,73 %	0,66 %	0,58 %	0,80 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de réclamations global	1,7	2,6	4,3	6,8	6,0
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	61	95	161	263	232

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement réseaux et branchements 2024	1 245 014 €
Renouvellement compteurs 2024	323 126 €
Renouvellement exceptionnel 5,6 km canalisation maitresse	2 983 024 €
Montant total des travaux payés	4 551 164 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre est de 19 460.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	127	95
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	239	144
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	1,22 %	0,74 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	1 692 750,36 €	4 351 717,57 €
Remboursements au cours de l'exercice	242 242,95 €	474 128,60 €
dont en intérêts	26 679,42 €	137 462,53 €
dont en capital	215 563,53 €	336 666,07 €

Réalisation d'un emprunt de 3 millions d'€ en 2024 pour le financement du renouvellement de réseau exceptionnel.

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	1,1	1,0	0,8	0,6	1,8

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	836 084,83 €	858 412,51 €	919 707,44 €	968 035,53 €	958 876,32 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement exceptionnel de 5,6 km de canalisations maîtresse	4 917 842 €	996 391 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	57 441,44 €	50 720,12 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	57 441,44 €	50 720,12 €
nombre de demandes reçues	318	311
nombre d'aides accordées	318	311
montants des versements à un fonds de solidarité	18 000,00 €	18 000,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	18 000,00 €	18 000,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2023	2024
Association Burkina 35	2 000 €	-